

TRADUIRE LES PROMESSES EN ACTIONS :

L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030



Consultez le rapport sur : www.unwomen.org/fr/digital-library/sdg-report
Les vues exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les vues d'ONU Femmes, de l'ONU ou d'une autre organisation affiliée.
Pour obtenir la liste des erreurs ou des omissions découvertes après l'impression, veuillez visiter notre site Web.
ISBN: 978-1-63214-114-9
Design : Blossom – Milan
Traduction: Prime Production Ltd.
Relecture : Nelly Jouan
Impression : AGS Custom Graphics, an RR Donnelly Company
La liste complète des remerciements figure dans le rapport complet.

© 2018 UN Women

Fait aux États Unis

Tous droits réservés

TRADUIRE LES PROMESSES EN ACTIONS : L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE PROGRAMME À L'HORIZON 2030

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Décliné en 17 objectifs de développement durable (ODD), 169 cibles et 232 indicateurs, ce Programme s'attaque à un large éventail de défis internationaux : l'éradication de la pauvreté, la réduction des multiples inégalités intersectionnelles, la lutte contre les changements climatiques, la fin des conflits et le maintien de la paix. Grâce au travail acharné des défenseurs des droits des femmes de part et d'autre du globe, l'adhésion au principe d'égalité des sexes est visible, globale et transversale. S'appuyant sur les engagements et les normes contenus tant dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing que dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est explicite : le développement ne sera durable qu'à condition de bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes ; les droits des femmes ne deviendront réalité qu'à condition de faire partie intégrante des actions plus vastes menées pour protéger les populations et la planète et veiller à ce que tout le monde puisse vivre dans la dignité et le respect.

Dans quelle mesure sommes-nous parvenus à mettre en œuvre sur le terrain ce nouveau consensus sur le développement pour les femmes et les filles? Que devons-nous faire pour rattraper le décalage entre les discours et la réalité? Plus de deux ans après le début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le rapport de suivi mondial d'ONU Femmes fait le bilan des tendances et des défis actuels en s'appuyant sur les données disponibles. Il adopte une démarche qui tient compte des fins (les objectifs et les cibles) et des moyens (les politiques et les actions) nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes dans le cadre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030. Cette démarche a pour objet de permettre aux États membres et autres parties prenantes de suivre l'état d'avancement du chantier, et aux organismes de défense des droits des femmes de demander des comptes quant aux engagements en matière d'égalité des sexes pendant la mise en œuvre.

Le suivi sensible au genre, sous sa forme idéale, donne une idée fiable et transparente des progrès, des déficits et des goulets d'étranglement. Il peut éclairer un débat ouvert sur les réussites et les échecs, mais aussi aider à dégager des enseignements sur ce qui fonctionne en faveur de l'égalité des sexes et sur les mesures correctives éventuellement nécessaires. Cette boucle de rétroaction n'est cependant pas automatique. Comme l'indique ce rapport, il faudra une révolution pour que chaque femme et chaque fille comptent; pas seulement dans le domaine des données sur l'égalité hommes-femmes, mais aussi sur le plan des politiques, des programmes et de la responsabilisation. Le rapport formule des recommandations concrètes sur les moyens d'harmoniser ces aspects de la mise en œuvre avec la vision ambitieuse du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

UN CONTEXTE INTERNATIONAL DIFFICILE

S'il est vrai que la mise en œuvre intégrée et universelle de l'orientation stratégique du Programme est susceptible de transformer la vie des femmes et des filles dans le monde entier, les obstacles à surmonter sont titanesques. L'extraction à grande échelle des ressources naturelles, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement progressent à un rythme sans précédent, menaçant les moyens d'existence de millions d'hommes et de femmes, en particulier dans le monde en

développement. L'économie mondiale reste instable après près de dix années de crises et de récessions, suivies de mesures d'austérité. Les politiques économiques orthodoxes continuent de creuser les inégalités et de faire reculer les populations. La transition vers des politiques d'exclusion, fondées sur la peur, aggrave les clivages sociaux, alimente les conflits et l'instabilité. Des millions d'individus sont déplacés de force par des conflits violents et des catastrophes humanitaires. En plein bouleversement socio-économique et politique mondial, non seulement la promesse de l'égalité des sexes n'est toujours pas tenue, mais les droits des femmes se heurtent à la résistance renouvelée de différentes formes de fondamentalismes. L'espace civique est en train de rétrécir et les défenseurs des droits des femmes sont menacés et persécutés par des acteurs étatiques et non étatiques¹.

Les inégalités entre les sexes se manifestent dans tous les aspects du développement durable (voir le graphique En bref, pages 4 et 5). Quand les ménages n'ont pas accès à suffisamment de nourriture, les femmes sont souvent les premières à en être privées². S'il est vrai que les résultats scolaires et universitaires des filles sont de plus en plus supérieurs à ceux des garçons, ces progrès n'ont pas entraîné l'égalité des sexes sur le marché du travail. L'écart des salaires entre les femmes et les hommes est de 23 % à l'échelle mondiale : à défaut de mesures décisives, il faudra encore 68 ans pour parvenir à l'égalité salariale³. Alors que les femmes sont beaucoup plus présentes dans les fonctions politiques à l'échelle mondiale, leur représentation au sein des parlements nationaux, à 23,7 %, est encore loin de la parité⁴. Qui plus est, les gains sont fragiles au regard des menaces et des attaques subies par les femmes politiques et les électrices, du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles en ligne constants. Une femme ou une fille sur cinq a subi des violences physiques du sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois⁵. Pourtant, 49 pays n'ont pas de lois protégeant les femmes, en particulier contre ce type de violences (voir le graphique 1)6. Malgré leur plus forte présence dans la vie publique, les femmes continuent de faire 2,6 fois plus de travail domestique et de soins non rémunérés que les hommes⁷. Ce sont principalement les femmes et les filles qui vont chercher l'eau et le combustible dans les foyers qui manquent d'accès à une source d'eau potable et d'énergie propre, avec les conséquences que cela implique pour leur santé et leur sécurité.

METTRE À PROFIT LE POTENTIEL TRANSFORMATEUR DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Cette situation met à rude épreuve la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En même temps, le simple fait que les États membres de l'ONU aient convenu d'une nouvelle orientation stratégique audacieuse pour un avenir durable, fondé sur la solidarité internationale et les droits de l'homme, autorise un optimisme prudent. Fondé sur la durabilité, l'égalité, la paix et le progrès humain, le Programme s'oppose vigoureusement aux pratiques courantes d'extraction, d'exclusion et de division. Les ODD sont particulièrement importants aujourd'hui, à la fois en tant que programme politique pour la coopération mondiale et en tant que cibles spécifiques, limitées dans le temps, qui soulignent le besoin urgent d'une action concertée. Que faudra-til pour mettre à profit leur potentiel transformateur au service de l'égalité des sexes et des droits des femmes? Trois des dimensions interdépendantes du Programme sont fondamentales pour qu'il soit mis en œuvre avec succès et tienne compte de la problématique hommes-femmes : il doit prendre racine dans les droits de l'homme, compris comme étant indivisibles ; il doit être appliqué de manière universelle et s'engager à ne marginaliser personne ; il doit être en mesure de contraindre les pouvoirs publics et les autres parties prenantes à rendre des comptes.

Viser juste : indivisibilité, interdépendances et démarche intégrée

Des États dans le monde entier ont pris des engagements juridiquement contraignants en faveur du respect, de la protection et de la réalisation des droits humains des femmes. Le Programme s'appuie sur ces promesses, reconnaissant l'indivisibilité et l'interdépendance de ces droits, les liens entre l'égalité des sexes et les trois dimensions du développement durable, et la nécessité d'une méthode intégrée pour la mise en œuvre. Pour maintenir les ODD sur la bonne voie et veiller à ce que les moyens mis en œuvre pour les réaliser soient en phase avec le vécu des femmes et des filles sur le terrain, ces États devront impérativement rester axés sur les droits de l'homme.

Dans la vie des femmes et des filles, différentes dimensions du bien-être et du dénuement sont inextricablement liées : une fille née dans un ménage pauvre (cible 1.2) et forcée à se marier jeune (cible 5.3), par exemple, risque plus d'abandonner l'école (cible 4.1), d'avoir un enfant jeune (cible 3.7), de subir des complications pendant l'accouchement (cible 3.1) et de connaître la violence (cible 5.2) qu'une fille issue d'un ménage à revenu supérieur qui se marie plus tard. À la fin de cette chaîne d'événements, la fille née dans la pauvreté n'a pratiquement aucune chance de s'en sortir. Au stade de la mise en œuvre, les décideurs doivent chercher à rompre ce cercle vicieux et à répondre de manière intégrée aux dynamiques interdépendantes d'exclusion et de dénuement : une femme qui se sépare d'un homme violent, par exemple, a besoin d'avoir accès à la justice (cible 16.3) et à un hébergement sûr (cible 11.1), à des soins médicaux (cible

3.8) et à un emploi décent (cible 8.5) pour pouvoir maintenir un niveau de vie adéquat pour elle et les personnes qui pourraient être à sa charge.

Ainsi, bien qu'il soit essentiel de faire avancer l'ODD 5, cela ne doit pas être le seul axe de la mise en œuvre, du suivi et de la responsabilisation sensibles au genre. Les avancées dans certains domaines risquent d'être compromises par le recul ou la stagnation dans d'autres. D'éventuelles synergies pourront être perdues si des méthodes de mise en œuvre cloisonnées l'emportent sur des stratégies intégrées et multisectorielles⁸. C'est pourquoi les organismes de défense des droits des femmes ont mené un combat acharné pour à la fois réaliser un objectif autonome d'égalité des sexes et intégrer l'égalité des sexes dans d'autres objectifs et cibles, en attirant l'attention sur

GRAPHIQUE 1

NOMBRE DE PAYS NE DISPOSANT TOUJOURS D'AUCUNE LÉGISLATION RELATIVE À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES



Source : Banque mondiale, 2017, « Les femmes, le commerce et les bases de données juridiques ». Consultée le 7 novembre 2017. http://wbl.worldbank.org/.Washington, DC : World Bank.

EN BREF : L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAS DE PAUVRETÉ



Le ratio mondial est de 122 femmes âgées de 25 à 34 ans vivant dans une pauvreté extrême pour 100 hommes du même groupe d'âge.

10 INÉGALITÉS



Dans une proportion pouvant atteindre 30 %, l'inégalité des revenus s'explique par les inégalités au sein des ménages, y compris parmi les hommes et les femmes. Les femmes ont aussi plus de chances de vivre en dessous de 50 % du revenu médian.

La contamination des écosystèmes d'eau douce et marins porte préjudice aux moyens d'existence des femmes et des hommes, à leur santé et à la santé de

leurs enfants.

15 VIE TERRESTRE



Entre 2010 et 2015, le monde a perdu 3,3 millions d'hectares de zones boisées. Les femmes des milieux ruraux pauvres dépendent des ressources communes et sont particulièrement affectées par leur épuisement.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES



À l'échelle mondiale, les femmes représentent 28,8 % des chercheurs. Un pays sur cinq seulement a atteint la parité des sexes dans ce domaine.

Les femmes ont jusqu'à
11 % plus de chances

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



À l'échelle mondiale, 303 000 femmes sont mortes de causes liées à la grossesse en 2015. Le taux de mortalité diminue beaucoup trop lentement pour atteindre la cible 3.1.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Les femmes et les filles ont la responsabilité d'aller chercher l'eau dans 80 % des ménages sans accès à l'eau courante. 5 ÉGALITÉ DES SEXES



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 promet de supprimer les obstacles qui empêchent les femmes et les filles de réaliser leur plein potentiel. Des défis considérables s'annoncent cependant:

5.1 Dans 18 pays, les maris ont le droit d'empêcher leurs épouses de travailler; dans 39 pays, les filles et les fils ne jouissent pas de droits d'héritage égaux; 49 pays n'ont pas de lois protégeant les femmes contre la violence domestique.

5.2 19 % des femmes et des filles de 15 à 49 ans ont subi les violences physiques et/ou sexuelles d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois.

5.3 Dans le monde, 750 millions de femmes et de filles ont été mariées avant 18 ans, et au moins 200 millions de femmes et de filles dans 30 pays ont subi des mutilations génitales (MGF).

Les versions courtes des intitulés officiels des ODD sont employées par souci de simplicité.

À L'HORIZON 2030

5.4 Les femmes effectuent 2,6 fois plus de travail familial et domestique non rémunéré que les hommes.

5.5 Les femmes occupent 23,7 % seulement des sièges parlementaires, une proportion encore loin de la parité malgré une hausse de 10 % par rapport à 2000.

5.6 52 % seulement des femmes mariées ou en couple sont libres de prendre leurs propres décisions concernant leur sexualité, leurs moyens de contraception et leur santé.

5.a À l'échelle mondiale, les femmes représentent 13 % seulement des propriétaires de terres agricoles.

5.b Les femmes ont moins de chances que les hommes de posséder un téléphone portable et leur utilisation d'internet est inférieure à celle des hommes de 5.9 points en pourcentage.

5.c Plus de 100 pays ont pris des mesures pour surveille<u>r les</u> dotations budgétaires concernant l'égalité des sexes.

ÉNERGIE PROPRE



d'âge scolaire n'auront jamais la chance d'apprendre à lire et à écrire à l'école primaire par rapport à 10 millions de garçons.

ÉDUCATION DE OUALITÉ



15 millions de filles

COMMUNAUTÉS DURABLES



leurs besoins de base tels qu'un accès à l'eau potable et des installations sanitaires

CONSOMMATION **ET PRODUCTION** RESPONSABLES



dans les transports en commun apportent aux femmes des avantages importants car elles ont tendance à s'en servir plus que les hommes.

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIOUES



Les changements climatiques ont un effet disproportionné sur les femmes et les enfants, qui risquent 14 fois plus que les hommes de mourir pendant une catastrophe.

PAIX, JUSTICE **ETINSTITUTIONS**



Pendant les conflits, les taux d'homicides et d'autres formes de criminalité violente augmentent considérablement. Les hommes risquent plus d'être tués au combat, mais les femmes subissent des violences sexuelles, elles sont enlevées, torturées et forcées de quitter leur foyer.

8 EMPLOI DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIOUE



L'écart salarial entre les sexes, à l'échelle mondiale, est de 23 %. Le taux d'activité des femmes est de 63 %, contre 94 % pour les hommes.

PARTENARIATS POURLA RÉALISATION DES



En 2012, les flux provenant des pays en développement sont 2,5 fois plus importants que les montants d'aide entrants, et les dotations à l'égalité des sexes sont insignifiantes en comparaison.

les diverses dimensions de la problématique hommesfemmes dans les domaines de la pauvreté, de la faim, de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de l'emploi, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation, du conflit et de la paix, et du financement du développement. Le rapport de suivi mondial d'ONU Femmes suit le même raisonnement, en s'intéressant aux progrès, aux déficits et aux difficultés en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ne laisser personne de côté : universalité, solidarité et lutte contre les inégalités intersectionnelles

Le Programme se caractérise également par le fait qu'il s'applique à tous les pays, à tous les peuples et à toutes les catégories sociales, tout en promettant de prendre des mesures, en priorité, à l'égard des droits et des besoins des groupes les plus démunis. Sa nature universelle répond aux défis communs et interdépendants rencontrés par tous les pays – développés et en développement - tandis que la promesse de ne laisser personne de côté vise les plus démunis en renforçant la solidarité entre ces derniers et les nantis. L'amélioration de la vie des personnes marginalisées est une affaire de justice sociale, plutôt que de charité, mais cela est également indispensable pour créer des sociétés inclusives et des trajectoires économiques viables. La population entière pâtit des inégalités qui sont une menace pour la stabilité sociale et politique, un frein à la croissance économique⁹ et un obstacle au progrès en matière d'élimination de la pauvreté et, plus généralement, de réalisation des droits de l'homme¹⁰.

Au niveau mondial, la solidarité et la coopération dans des domaines comme le changement climatique, la migration et le financement du développement seront cruciales pour créer les conditions propices à une bonne mise en œuvre nationale. Les flux financiers illicites, le commerce international d'armes et la confiscation de terres par des acteurs transnationaux, par exemple, contribuent à aggraver le retard des populations, les femmes et les filles étant particulièrement affectées dans la majorité des cas¹¹. Les acteurs mondiaux puissants – qu'il s'agisse d'États souverains, d'institutions financières internationales ou de sociétés transnationales – ont la responsabilité particulièrement cruciale de veiller à ce que leurs actions et leurs omissions ne portent pas atteinte à l'égalité des sexes et au développement durable. Le

principe de «responsabilité commune mais différenciée» reconnaît aussi que les pays qui ont contribué de manière disproportionnée à la dégradation de l'environnement doivent assumer la plus grande part de la responsabilité de protection de notre planète.

Au niveau national, il importe de veiller à ce que les groupes marginalisés ne soient pas exclus des avancées. Les femmes et les filles les plus laissées pour compte sont souvent victimes d'inégalités multiples et de discriminations intersectionnelles, fondées notamment sur leur sexe, leur âge, leur classe, leurs capacités, leur race, leur origine ethnique, leur orientation et leur identité sexuelles, leur situation au regard de la migration. Aux États-Unis, par exemple, la part de femmes noires, amérindiennes et autochtones d'Alaska de plus de 50 ans vivant dans des ménages à faibles revenus dépasse la moyenne de plus de 10 points de pourcentage. De même, la probabilité de pauvreté est beaucoup plus forte pour les femmes âgées vivant dans les quartiers urbains centraux que pour celles qui vivent en zone suburbaine¹². Au Nigéria, une femme disposant d'un faible revenu, vivant en milieu rural, d'origine haoussa et de religion musulmane, a huit fois plus de chances d'être mariée avant 18 ans qu'une femme disposant d'un revenu élevé, vivant en milieu urbain, d'origine yorouba (voir étude de cas, page 8)13.

Il importe d'adopter des mesures en faveur des droits et des besoins de ceux qui sont le plus laissés pour compte, de les faire participer de manière significative à la mise en œuvre. En même temps, il est essentiel que les stratégies visant à ne «laisser personne de côté» ne contribuent pas à la fragmentation et à la stigmatisation sociales. Dans des contextes de contraintes budgétaires et d'inégalités grandissantes, s'intéresser exclusivement aux plus marginalisés par une programmation étroitement ciblée risque d'aggraver les tensions autour de l'attribution des ressources et de contribuer à la création de stéréotypes néfastes et de hiérarchies du handicap social et des droits¹⁴. Ces stratégies visant à «ne laisser personne de côté» doivent plutôt chercher à engendrer un sentiment de solidarité par le partage des risques, la redistribution et des programmes universels¹⁵. Quand ces services sont dans l'intérêt de tous les citoyens et citoyennes, ces derniers sont beaucoup plus enclins à contribuer à leur financement par l'imposition progressive¹⁶. Au lieu de remplacer une politique par une autre, les pouvoirs publics doivent veiller à garantir un accès aux groupes traditionnellement exclus tout en développant des systèmes universels financés collectivement et utilisés par tous les groupes sociaux¹⁷.

AU-DELÀ DES MOYENNES : QUI EST LAISSÉ DE CÔTÉ?

Les statistiques officielles, à l'instar de celles utilisées pour suivre les progrès des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), établissent souvent les tendances à partir des moyennes nationales. Les moyennes servent à répondre à des questions importantes : quels progrès un pays a-t-il réalisés pour combler l'écart d'éducation entre les sexes? De combien la mortalité maternelle a-t-elle diminué au cours des dix dernières années? Pourtant, les moyennes masquent également des inégalités parmi les

groupes sociaux, ainsi que la situation désespérée des plus défavorisés ou des plus démunis. Dans l'ensemble des pays, les femmes et les filles qui subissent de multiples discriminations intersectionnelles – notamment fondées sur leur sexe, leur âge, leur classe, leurs capacités, leur race, leur origine ethnique, leur orientation et leur identité sexuelles ou leur situation au regard de la migration – enregistrent des résultats inférieurs à la moyenne sur un éventail d'indicateurs des ODD.



Photo: IINICEE/Andrew Esiebo

LE NIGÉRIA

Vivre dans un ménage pauvre, en zone rurale, et être identifié à un groupe ethnique défavorisé, augmente considérablement le risque de mariage précoce.

Au Nigéria, la proportion de femmes mariées avant 18 ans est de 46,8 % en moyenne. Ce chiffre est toutefois beaucoup plus élevé parmi les femmes vivant en milieu rural (60 %), les femmes du quintile de revenu inférieur (80,1 %) et les femmes des ethnies Haoussa et Fulani (78,2 et 79,7 % respectivement). Parmi les femmes pauvres vivant en milieu rural, qui sont identifiées aux Haoussas, la prévalence des mariages précoces est de 87,6 % (1,9 fois la moyenne nationale et plus de neuf fois le pourcentage du groupe le plus avantagé du pays).

Principales ethnies du Nigéria

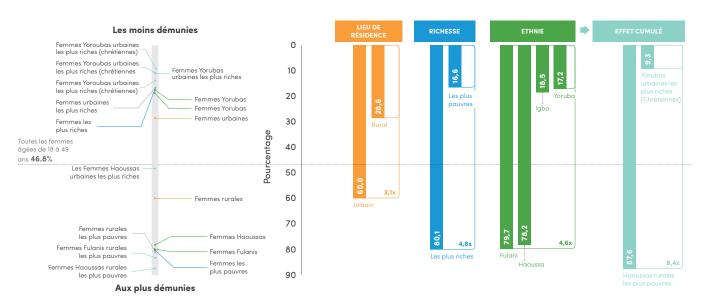
Femmes Fulani: principalement concentrées dans le quintile inférieur. Vivent en grande partie dans des zones rurales et souvent dans des communautés nomades. Se disent presque universellement musulmanes.

Femmes Haoussas: vivent principalement dans les ménages pauvres et très pauvres des zones rurales. Environ 30 % vivent actuellement dans les villes. Se disent presque universellement musulmanes.

Femmes Igbos: se situent principalement dans la moitié supérieure de la distribution des richesses. La majorité vit en milieu urbain, et 20 % dans les zones rurales. Se disent presque universellement catholiques ou autres chrétiennes.

Femmes Yoroubas : vivent pour la plupart dans les ménages les plus riches et dans les zones urbaines. Environ la moitié se disent chrétiennes et l'autre moitié musulmanes.

PROPORTION DE FEMMES NIGÉRIANES (18-49 ANS) MARIÉES AVANT 18 ANS EN FONCTION DE LEUR LIEU DE RÉSIDENCE, LEUR RICHESSE ET LEUR ETHNIE, 2013



Source : calculs d'ONU Femmes d'après les microdonnées de la Commission nationale de la population, République fédérale du Nigéria et ICF International, 2014. « Nigéria : étude démographique et sanitaire 2013 ». Abuja, Nigéria et Rockville, MA: NPC et ICF International.

Remarque: Du côté gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins démunis aux plus démunis à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisant (n<100). Le tableau de droite affiche les résultats pour un éventail de ces groupes. Les Yorubas forment la seule ethnie où les échantillons de populations sont suffisamment importants pour différentes religions, la ventilation par religion pour la catégorie urbaine la plus riche est donc présentée.

LES ÉTATS-UNIS

On note d'importantes disparités d'accès à l'assurance santé parmi les femmes en fonction des revenus du ménage, de la race/l'origine ethnique et du lieu d'habitation.

En 2015, 13,1 % des femmes de 18 à 49 ans n'ont pas d'assurance santé. La proportion des femmes non-assurées est beaucoup plus importante parmi les femmes du quintile de revenu inférieur (23 %) et légèrement supérieure parmi les femmes vivant loin des centres urbains (14,2 %). Les disparités raciales et ethniques sont également prononcées : les Blanches et les Asiatiques sont celles qui risquent le moins de ne pas avoir accès à l'assurance santé (8,8 % et 9 % respectivement). Les Amérindiennes/Autochtones d'Alaska sont celles qui risquent le plus de ne pas être assurées (26,9 %), suivies par les Hispano-Américaines (25,7 %). Les Noires se situent au milieu de la répartition (14,4 %). Parmi les Hispano-Américaines les plus pauvres, les non-assurées représentent une proportion stupéfiante de 37 % (2,8 fois la moyenne nationale et dix fois le pourcentage du groupe le plus avantagé du pays).¹⁸

Principales races/ethnies des États-Unis

Amérindiennes ou autochtones d'Alaska: réparties sur tous les quintiles de revenu, mais généralement moins nombreuses parmi les plus riches. Vivent principalement en milieu rural (zones non métropolitaines).

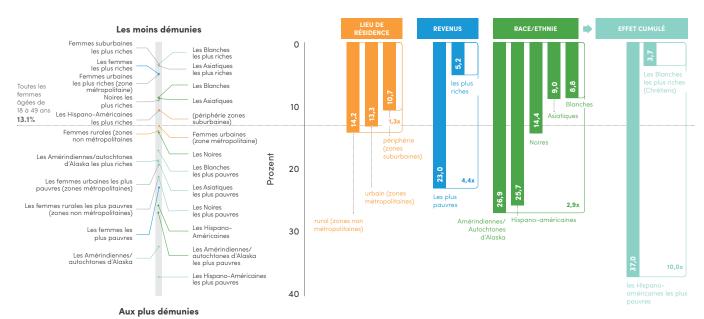
Noires : probabilité disproportionnée d'appartenir à la moitié inférieure de la répartition des revenus, et surreprésentées dans les zones métropolitaines/grandes villes.

Asiatiques : considérablement surreprésentées dans les quintiles de revenu supérieurs. Résident généralement dans les zones urbaines et suburbaines.

Hispano-Américaines (toutes les races): réparties sur tous les quintiles, mais principalement présentes dans la partie médiane de la répartition des revenus. Surreprésentées dans les principales zones urbaines (métropolitaines).

Blanches : sur-représentées dans la moitié supérieure de la répartition des revenus. Vivent principalement dans les zones «suburbaines» périphériques, mais sont aussi légèrement surreprésentées dans les zones rurales.

PROPORTION DE FEMMES DES ÉTATS-UNIS (18-49 ANS) N'AYANT PAS ACCÈS À L'ASSURANCE SANTÉ, SELON LEUR LIEU DE RÉSIDENCE, REVENUS, RACES ET ETHNIE, 2015



Source: calculs d'ONU Femmes d'après les microdonnées du Bureau de recensement des États-Unis. 2017. « Étude sur la communauté américaine ». Consulté le 19 janvier 2018. https://www.census.gov/programs-surveys/acs/.

Remarque: Du côté gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins démunis aux plus démunis à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisant (n<100). Le tableau de droite affiche les résultats pour un éventail de ces groupes.

Suivi et responsabilisation : une révolution de la gouvernance démocratique et des données s'impose

Le suivi des progrès, le repérage des déficits et la mise en relief des difficultés de la mise en œuvre constituent une dimension essentielle des objectifs mondiaux et un des movens de renforcer la responsabilisation. Cependant. comme l'indique ce rapport, des obstacles considérables s'opposent à un suivi sensible au genre. Seulement 10 des 54 indicateurs liés à la parité entre les sexes sont présentés suffisamment régulièrement pour être classés dans la catégorie 1 du Groupe d'experts inter-institutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (IAEG-OMD), ce qui signifie qu'ils peuvent actuellement faire l'objet d'un suivi fiable au niveau mondial (voir le graphique 2). Pour 24 autres indicateurs, même si des méthodologies établies existent, la couverture des pays est disparate et insuffisante pour permettre un suivi mondial (Catégorie 2). Les 17 indicateurs restants ont encore besoin d'une élaboration conceptuelle et/ou méthodologique avant que la production de données ne puisse commencer (Catégorie 3). Les trois indicateurs restants ont des composantes qui couvrent toutes les catégories. Si cette situation complique l'évaluation du changement, du moins au court terme, elle offre également une occasion inédite d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques ventilées par sexe.

Cela dit, même si d'importants progrès restent à réaliser en matière de statistiques, les données disponibles doivent être utilisées pour définir l'action publique. Certes, les données peuvent éclairer la prise de décision et contribuer à la responsabilisation des décideurs, mais créer cette « boucle de rétroaction » positive nécessite également une révolution de la gouvernance démocratique. Afin que les femmes et les filles revendiquent leurs droits et contribuent à l'orientation du développement durable, il est essentiel de mettre en place des espaces de débat public pour définir les priorités nationales, repérer les réussites et les déficits, s'entendre sur les voies à suivre en vue d'un changement transformateur et déterminer

les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Au niveau mondial, une consultation ouverte tout au long du processus de l'après-2015 a mobilisé les populations, les pays et les organisations pour définir les priorités communes et naviguer à travers les écueils. Les organisations de défense des droits des femmes sont parvenues à créer des coalitions et des alliances entre divers groupes d'intérêts, dans le but de mettre l'égalité des sexes au cœur des préoccupations¹⁹. Ce type de méthodes participatives et d'alliances stratégiques est également nécessaire pour assurer une mise en œuvre, un suivi et un examen efficaces, sensibles au genre.

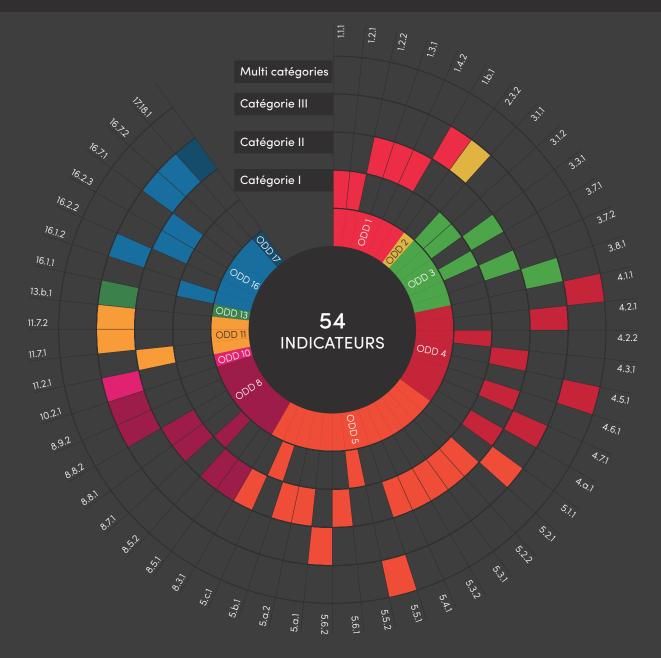
ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE SENSIBLE AU GENRE

Le suivi systématique des résultats, des politiques et des actions en matière d'égalité des sexes, au niveau national, régional ou mondial, peut contribuer à catalyser l'action, à traduire les engagements internationaux en résultats et à renforcer la responsabilisation eu égard aux actions et omissions des différentes parties prenantes. Le rapport met en exergue trois stratégies clés pour maintenir l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen :

- L'amélioration des données, des statistiques et de l'analyse par sexe pour suivre efficacement les progrès concernant les femmes et les filles sur l'ensemble des objectifs et des cibles.
- La hiérarchisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les investissements, les politiques et les programmes, pour mettre les actions en adéquation avec les principes, les valeurs et les aspirations du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Le renforcement de la responsabilisation par le biais d'actions et d'institutions sensibles au genre, pour garantir une démarche intégrée, fondée sur l'égalité des sexes, en matière de mise en œuvre, de suivi et d'examen.

GRAPHIQUE 2

CLASSIFICATION DES INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES PAR CATÉGORIES



Tous les indicateurs sont classés par Groupe d'experts inter-institutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (IAEG-OMD) en trois catégories en fonction du niveau de leur élaboration méthodologique et de la disponibilité de données au niveau global, comme suit :

Catégorie 1

Claire sur le plan conceptuel Disponibilité des méthodes et des standards établis Données régulièrement produites par les pays

Catégorie 2

Claire sur le plan conceptuel Disponibilité des méthodes et des standards établis Données pas régulièrement produites par les pays

Catégorie 3

Travail de conception à réaliser Pas de méthodes ou de standards établis, ou ceux-ci sont en voie d'élaboration/mis à l'essai

Source: Calculs d'ONU Femmes d'après la Division des statistiques des Nations Unies. 2017 « SDG Global Indicators Database ». Consulté le 8 décembre 2017. https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database UNSD (Division des statistiques des Nations Unies). 2017. « GIE-ODD: classement par catégories des indicateurs relatifs aux ODD mondiaux ». Consulté le 8 décembre 2017. https://unstats.un.org/sdgs/tier-classification/; et mise à jour des catégories en date du 14 décembre 2017, voir DSNU (Division des statistiques des Nations Unies), 2017. « Evénements: 6ème Réunion des GIE-ODD ». Consulté le 8 décembre 2017. (https://unstats.un.org/sgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-06).

Remarque: En résumé, 10 indicateurs sexospécifiques sont classés dans la catégorie I, 24 dans la catégorie II, 17 dans la catégorie III, et 3 indicateurs (4.1.1, 4.5.1 et 5.5.1) sont classés dans plusieurs catégories.

Améliorer les données, les statistiques et les analyses par sexe

Malgré l'attention accrue portée aux statistiques ventilées par sexe depuis quelques décennies, ce rapport relève des difficultés très préoccupantes qui font obstacle au suivi systématique tenant compte de la problématique hommes-femmes : la couverture inégale des indicateurs de l'égalité des sexes dans les objectifs et les cibles, l'absence de normes de collecte de données approuvées au plan international, et la disponibilité inégale des statistiques ventilées par sexe, entre les pays et dans le temps. L'absence d'un corpus solide de statistiques mondiales ventilées par sexe est partiellement liée à des systèmes statistiques faibles et pauvres en ressources, en particulier dans les pays en développement. Cependant, les déficits de statistiques ventilées par sexe – fréquents dans les pays développés et en développement - sont également dus au faible niveau de priorité accordé à la collecte des données nécessaires pendant longtemps. Par conséquent, le développement des moyens requis pour obtenir des statistiques ventilées par sexe à tous les niveaux est une priorité importante. Qui plus est, différentes parties prenantes peuvent veiller à l'exploration, à l'analyse et à la communication des données disponibles, afin de cerner pleinement les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, y compris pour les femmes et les filles confrontées à des formes de discrimination multiples et intersectionnelles. Afin de garantir le suivi efficace des progrès pour toutes les femmes et filles au niveau de tous les objectifs, le rapport recommande de :

Promouvoir l'inclusion d'indicateurs sexospécifiques dans les 17 ODD à l'échéance 2020. Au niveau international, l'examen en 2020 du cadre mondial d'indicateurs offre une occasion de discussion et d'inclusion d'autres indicateurs sexospécifiques, en particulier dans les objectifs dont ils sont actuellement absents. Entre-temps, les États membres – par le biais du groupe d'experts inter-institutions sur les objectifs de développement durable, avec l'appui du système des Nations Unies et en collaboration avec les chercheurs et la société civile – sont invités à élaborer une proposition concrète dans ce sens, notamment par l'acquisition de connaissances dans les domaines nécessitant un plus grand développement analytique. Parallèlement, les défenseurs des données sur l'égalité des sexes sont encouragés à cibler les cadres nationaux et régionaux pour assurer l'inclusion intégrale d'indicateurs sexospécifiques dans tous les objectifs.

- Œuvrer à la collecte régulière de données pour les indicateurs sexospécifiques, en veillant à la qualité et à la comparabilité. La réalisation de cet objectif nécessite que les systèmes de statistiques nationaux disposent de ressources techniques et financières accrues. Les statistiques ventilées par sexe, en particulier, souffrent d'un sous-investissement chronique et d'une approche ad hoc. Les solutions doivent être envisagées dans le contexte plus global du renforcement des capacités statistiques, et intégrées dans les programmes de soutien. Les bureaux nationaux des statistiques, les organisations internationales, les chercheurs et les organismes de défense des droits des femmes doivent aussi lutter ensemble contre les partis-pris profondément enracinés dans les concepts, les définitions, les classifications et les méthodologies, pour veiller à ce que les données traduisent effectivement la réalité des femmes et des filles dans toute leur diversité.
- Élaborer des stratégies mondiales, régionales et nationales pour localiser les groupes marginalisés. Les données doivent être systématiquement ventilées par sexe et autres caractéristiques, y compris l'âge, la classe, la race, l'origine ethnique, l'orientation et l'identité sexuelles, la situation au regard de la migration et autres selon le contexte national. Les bureaux nationaux des statistiques doivent communiquer des données ventilées dans les examens nationaux, et mettre en place des stratégies spécifiques servant à déterminer et élargir la couverture de données pour les groupes difficiles à mesurer et actuellement invisibles dans les statistiques nationales. L'étude calculée des populations vulnérables, par des méthodes quantitatives et qualitatives, est également nécessaire, tout en veillant à ce que des normes éthiques, y compris la stricte confidentialité des données, soient mises en place pour protéger ces aroupes et ces individus contre les discriminations.
- Promouvoir et respecter des critères de qualité, des normes en matière de droits humains et les principes fondamentaux des statistiques officielles. L'ultime garant des données publiques, à savoir l'État, a un rôle important à jouer pour veiller à ce que la production de données respecte ces critères et principes. Bien que les innovations nées de la combinaison des données traditionnelles et des nouvelles formes de collecte soient prometteuses et capables de contribuer à l'accélération du gommage des déficits, des mesures de sauvegarde sont nécessaires pour assurer le maintien de la qualité et de l'intégrité, ainsi que la protection de la confidentialité.

- Accélérer l'élaboration de normes mondiales pour les indicateurs sexospécifiques de catégorie III. ONU Femmes et d'autres organismes défenseurs, en concertation avec les principales parties prenantes, y compris les pouvoirs publics et la société civile, doivent poursuivre leur travail d'élaboration de méthodologies solides pour les indicateurs sexospécifiques actuellement classés dans la catégorie III. Une plus grande participation des bureaux nationaux des statistiques est nécessaire lors de la conception et de la phase pilote, afin de veiller à ce que les méthodologies fonctionnent efficacement dans des contextes différents. Les États membres sont invités à intégrer ces indicateurs dans leurs cadres nationaux de suivi dès que des méthodologies auront été élaborées, mises à l'essai et validées (voir le graphique 2).
- Renforcer, au plus haut niveau politique, l'engagement à un suivi des ODD qui soit ouvert, inclusif, transparent et sensible au genre. Les systèmes statistiques doivent être indépendants et suffisamment flexibles pour s'adapter rapidement aux changements dans le paysage des données. Les chercheurs, les universitaires, les organismes de défense des droits des femmes et les autres groupes de la société civile ont eux aussi un rôle important à jouer ici, non seulement en tant que producteurs et utilisateurs de données, mais aussi en tant que défenseurs d'une meilleure ventilation des données par sexe. En favorisant la collaboration entre les systèmes statistiques nationaux, ces groupes et d'autres veilleront à ce que les données répondent aux besoins des diverses parties prenantes.

Hiérarchiser les investissements, les politiques et les programmes sensibles au genre

La réalisation des promesses du Programme en matière d'égalité des sexes dépend de la capacité à mobiliser et attribuer des ressources suffisantes aux politiques et aux programmes concernés. Dans de nombreux pays, les services essentiels dont dépendent des millions de femmes et de filles – l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les abris, les services juridiques, les conseils spécialisés et les services de santé pour les survivantes de la violence sexiste – souffrent d'un manque de financement chronique, sont de mauvaise qualité ou simplement indisponibles. À l'heure où les pays lancent leur stratégie nationale de mise en œuvre, il est essentiel d'accorder la priorité aux investissements dans ces domaines stratégiques, entre autres. Dans le cadre d'une approche intégrée de la mise en œuvre, certains de ces investissements permettraient

de faire des synergies importantes entre les objectifs et les cibles, comme le montre notamment l'exemple des services d'éducation et de soins de la petite enfance (voir Focus, page 15). Il faudrait également mettre les investissements, les politiques et les programmes en adéquation avec les principes du Programme. Toutes les parties prenantes sont invitées à mesurer leur performance selon ces principes et à s'engager à rectifier leur trajectoire lorsque leurs actions ne donnent pas les résultats escomptés. De manière plus précise, le rapport recommande de :

- Élaborer des stratégies de mobilisation des ressources intérieures qui soient équitables et progressistes. La viabilité des différentes stratégies de mobilisation des ressources varie selon les pays et les contextes. Tandis que les pays à revenu élevé peuvent parfois attirer des investissements privés importants, les pays à bas revenus dépendent plus de l'aide publique au développement (APD), des emprunts internationaux et des transferts de fonds. Dans tous les cas, cependant, des solutions sont possibles pour accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements en faveur de l'égalité des sexes. Il convient d'aborder les stratégies particulières d'une manière ouverte et transparente, mais aussi d'évaluer et de communiquer clairement leurs conséquences en termes de redistribution pour les femmes et les hommes des différents groupes sociaux.
- Suivre les dotations budgétaires en faveur des politiques et programmes en matière d'égalité des sexes. Les États membres, les organismes bailleurs et les organisations internationales sont invités à suivre les engagements financiers destinés à favoriser l'égalité des sexes dans les budgets nationaux et dans les flux internationaux d'APD. La budgétisation participative sensible au genre, les audits sociaux et les audiences publiques sont des outils importants pour renforcer la transparence et la responsabilité des décisions en matière de dépenses, mais aussi pour évaluer leur effet sur l'égalité des sexes.
- Propice. Compte tenu des engagements des partenariats internationaux et de l'esprit universel du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la solidarité et la coopération entre les pays de tous les niveaux de revenus doivent être renforcées pour créer un environnement mondial propice à sa mise en œuvre. Les États membres sont invités à collaborer pour lutter contre les flux financiers illicites et la concurrence fiscale internationale, ainsi qu'à revoir les remboursements de dettes écrasants, qui sont autant d'obstacles à la mobilisation des ressources intérieures.

- Mettre les politiques et les programmes en adéquation avec les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutes les parties prenantes, y compris les États membres, les organisations des Nations Unies et le secteur privé, sont invitées à veiller à ce que leurs actions tiennent compte de la problématique hommes-femmes et contribuent à la réalisation des droits de toutes les femmes et de toutes les filles. Les principes de disponibilité, d'accessibilité physique et économique, et de qualité des services doivent guider la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes. Ils doivent faire partie des principaux critères de suivi et d'évaluation de leur efficacité.
- Accroître l'échelle du soutien financier destiné à aider les organisations de femmes à défendre les politiques aux niveaux mondial, régional et national. Les bailleurs privés et bilatéraux, ainsi que les organisations internationales peuvent jouer un rôle important en augmentant les financements de base et pluriannuels. La stabilité financière procurée par ces financements permet aux organisations de femmes de faire preuve de souplesse dans leur réponse face aux changements de contexte et facilite le plaidoyer, la planification et la programmation nécessaires à moyen et long terme pour maintenir l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre et du suivi.
- Définir des conditions d'engagement et des critères clairs pour les partenariats public-privé aux niveaux mondial et national. Les entreprises ont un rôle crucial à jouer dans le succès du Programme. Elles peuvent servir de moteur à la croissance économique et à l'innovation, créer des emplois décents et contribuer à combler le déficit de financement en payant leur juste part d'impôts. L'efficacité et la responsabilité du secteur privé peuvent être renforcées en définissant des règles d'engagement claires et en évaluant régulièrement les incidences sur les droits humains et la parité des sexes. Cela devrait faire partie des efforts généraux pour rendre les entreprises privées - de toutes formes et tailles – plus réceptives à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, comme énoncé dans les principes d'autonomisation des femmes²⁰. La nécessité d'évoluer vers un ensemble de règles internationales juridiquement contraignantes concernant les entreprises et les droits de l'homme est de plus en plus reconnue²¹.
- S'attaquer aux formes de discrimination multiples et intersectionnelles par le biais des politiques et programmes. L'élimination des handicaps sociaux

- solidement enracinés auxquels sont confrontés des groupes particuliers de femmes et de filles sera essentielle pour que toutes puissent avancer. La révision des politiques qui creusent les inégalités et font reculer les individus doit être une priorité. Il convient de mettre en place des mesures particulières pour réduire les inégalités et aider celles qui sont le plus loin derrière à rattraper leur retard dans le cadre de stratégies globales visant à créer des systèmes universels financés collectivement et utilisés par tous les groupes sociaux.
- Favoriser une participation constructive à la conception, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des politiques et programmes. La gouvernance démocratique et les processus décisionnaires doivent être facilitées, en favorisant l'expression et la visibilité des femmes et des filles, pour veiller à ce que les priorités et les stratégies nationales soient définies par des conceptions élargies de ce qui favorise ou de ce qui entrave les avancées.

Renforcer la responsabilité par le biais d'actions et d'institutions sensibles au genre

Le Programme reconnaît explicitement que les points de départ et les défis (et les moyens de s'attaquer à ces derniers) diffèrent selon les pays. En conséquence, la mise en œuvre, le suivi et la responsabilisation incombent aux pays. En tant qu'engagement politique non contraignant, le Programme n'a pas un caractère exécutoire : aucun conséquence particulière n'est prévue pour les pays qui ne cherchent pas sérieusement à atteindre les objectifs et les cibles. Les États, cependant, se sont engagés à mettre en place des modes de suivi et d'examen ouverts, non sélectifs, participatifs et transparents, mais aussi axés sur l'être humain, sensibles au genre, qui respectent les droits de l'homme et accordent une attention particulière à ceux qui sont le plus marginalisés (voir le graphique 3)²². Pour renforcer la responsabilisation aux fins d'une mise en œuvre sensible au genre aux niveaux mondial, régional et national, le rapport recommande de :

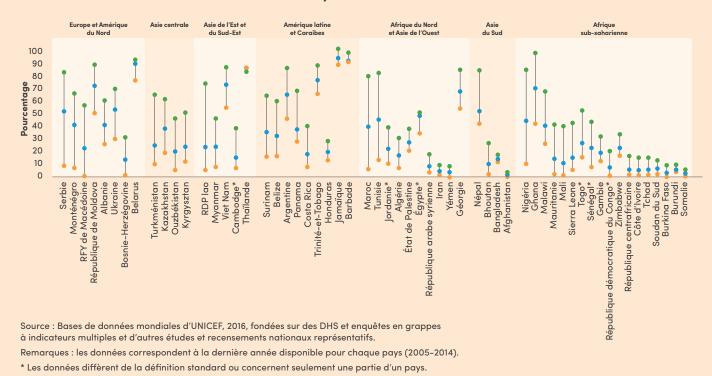
Placer l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre nationale. Les États sont invités à mettre en place les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes en les intégrant dans les plans de développement national et dans les politiques, les législations et les cadres d'action connexes, y compris ceux pour la production et l'utilisation des statistiques ventilées par sexe. La responsabilité de la réalisation des objectifs

CRÉER DES SYNERGIES : COMBIEN ÇA COÛTERA ?

Les investissements dans des services de soins et d'éducation de la petite enfance (SSEPE) accessibles, abordables et de qualité peuvent contribuer à atteindre plusieurs cibles liées au genre et aux enfants du Programme de 2030 en réduisant le temps que les femmes consacrent aux soins non payés (5,4) et en leur permettant d'élargir leur accès à l'emploi (8,5); en créant des emplois décents dans le secteur des services sociaux (8,3); en améliorant la santé des enfants et les résultats nutritionnels (2,2 et 2,3) et en renforçant l'aptitude à la scolarisation (4,2), notamment chez les personnes venant d'environnements désavantagés, contribuant à accroître les chances et à réduire les inégalités de résultats (10,3).

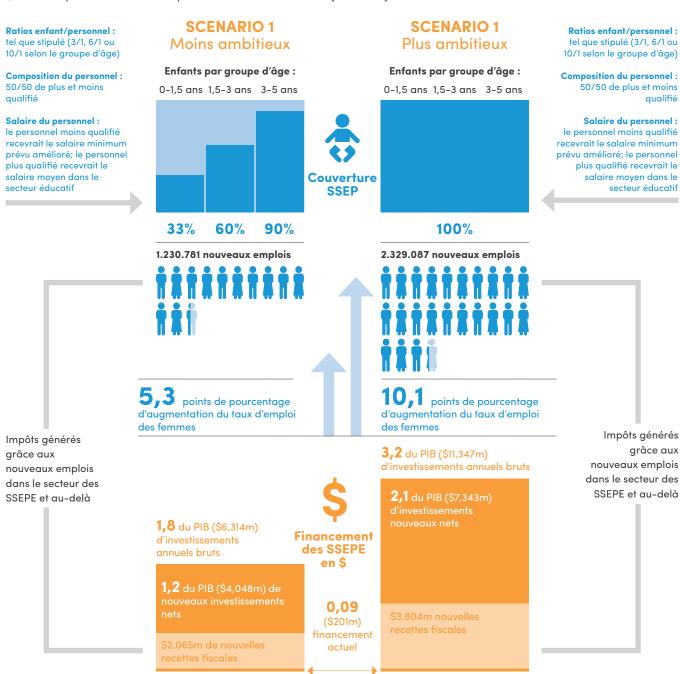
Pourtant, la couverture actuelle des SSEPE est souvent faible et très inégale, notamment dans les pays en développement. Si 87 % des enfants dans les pays développés étaient inscrits en primaire en 2014, seulement 39 % l'étaient dans les pays en développement²³. Les inégalités fondées sur le revenu des ménages sont également très criantes. Dans un certain nombre de pays en développement, les enfants âgés de 3 à 5 ans dans les foyers les plus riches sont presque six fois plus susceptibles de participer à un programme d'éducation pour la petite enfance que les enfants du même groupe d'âge dans les foyers les plus pauvres, comme le montre le tableau cidessous. Des investissements publics suffisants sont essentiels pour surmonter ces problèmes, et les coûts immédiats de l'élargissement des SSEPE pourraient bien être compensés par des bénéfices à moyen et long terme importants. Comme les scenarios d'investissements annuels suivants pour l'Afrique du Sud et l'Uruguay le montrent, entre un tiers et la moitié des investissements bruts pourraient être récupérés grâce au système de sécurité sociale et fiscal sur le court terme.

POURCENTAGE DES ENFANTS ÂGÉS ENTRE 3 ET 5 ANS PARTICIPANT À UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR LA PETITE ENFANCE, 2005-2014



LES SCENARIOS D'INVESTISSEMENTS DANS LES SERVICES DE SOINS ET D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE (SSEPE) : AFRIQUE DU SUD

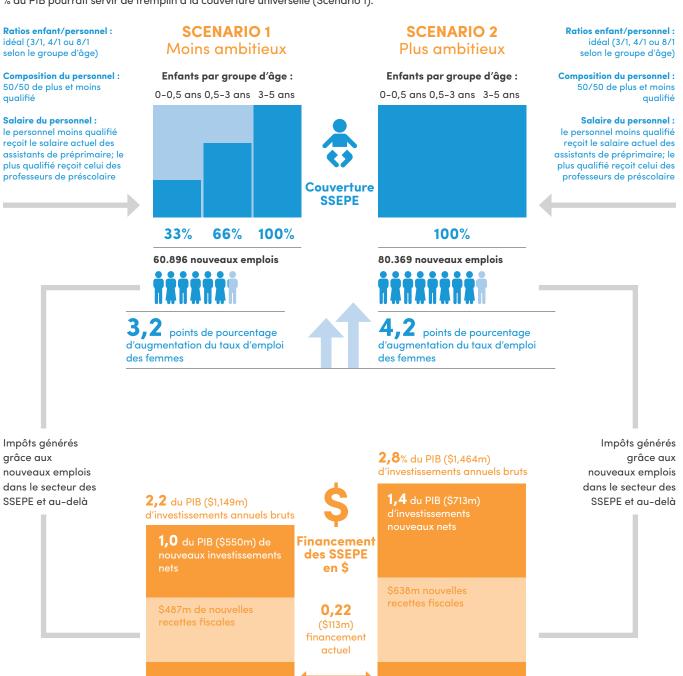
Cela vaut la peine d'investir dans les services de soins et d'éducation de la petite enfance. En Afrique du Sud, l'investissement annuel brut de 3,2 % du PIB ne permettrait pas seulement d'assurer tous les enfants de 0 à 5 ans, mais également de créer 2,3 millions d'emplois, faisant augmenter l'emploi des femmes de 10,1 points (Scenario 2). Ces nouveaux emplois généreraient de nouvelles taxes et des revenus de sécurité sociale qui représenteraient jusqu'à 3,804 millions de dollars. Un scenario moins ambitieux ne nécessitant que 1,8 % du PIB pourrait servir de tremplin à la couverture universelle (Scenario 1).



Source: De Henau, J. 2017. « Services de garde d'enfants universels en Afrique du Sud, Turquie et Uruguay: une analyse comparative des coûts, des effets à long terme sur l'emploi et des recettes fiscales ». Document de travail préparé pour la Section pour la recherche et les données d'ONU Femmes. ONU Femmes, New York. Les calculs concernant l'Afrique du Sud ont été préparés par Debbie Budlender et pour l'Uruguay par Fernando Filgueira et Rafael Mantero.

LES SCENARIOS D'INVESTISSEMENTS DANS LES SERVICES DE SOINS ET D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE (SSEPE) : URUGUAY

Cela vaut la peine d'investir dans les services de soins et d'éducation de la petite enfance. En Uruguay, l'investissement annuel brut de 2,8 % du PIB ne permettrait pas seulement d'assurer tous les enfants de 0 à 5 ans, mais également de créer 80 000 nouveaux emplois, faisant augmenter l'emploi des femmes de 4,2 points de pourcentage. Ces nouveaux emplois généreraient de nouvelles taxes et des revenus de sécurité sociale qui représenteraient jusqu'à \$368 millions (Scenario 2). Un scenario moins ambitieux ne nécessitant que 2,2 % du PIB pourrait servir de tremplin à la couverture universelle (Scenario 1).

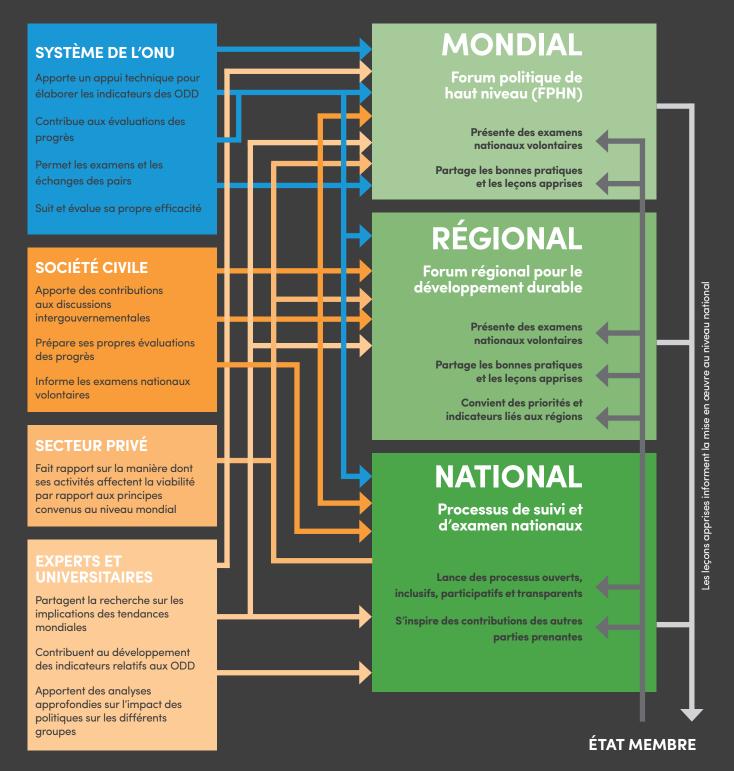


Remarque: Tous les montants en \$ sont des chiffres de 2017. Les taux d'échange utilisés étaient 1 USD = 13,51 ZAR pour l'Afrique du Sud, 1 USD = UYU 28,71 pour l'Uruguay. L'échelle utilisée pour afficher visuellement le nombre d'emplois créés est de 1 pour 100 000 pour l'Afrique du Sud et de 1 pour 10 000 pour l'Uruguay.

- et cibles d'égalité des sexes, ainsi que les ressources, doivent être clairement définies et surveillées par le public, notamment par les parlements, les institutions de défense des droits de l'homme et la société civile. Les organisations de défense des droits des femmes et les organisations nationales de femmes doivent être représentées, mais aussi aidées à participer à la mise en œuvre et à l'influencer.
- Assurer le suivi des engagements en matière d'égalité des sexes et la communication de rapports. Des cibles et des indicateurs sur l'égalité des sexes à l'échelle nationale et régionale doivent être définis et faire l'objet de rapports afin que les engagements mondiaux soient approfondis. Au niveau mondial et régional, le système des Nations Unies doit encourager et aider les États à établir des rapports sur ces engagements grâce à la coopération technique et au partage de bonnes pratiques. Des audits réguliers visant à évaluer si la prise en compte de la problématique hommes-femmes est intégrée dans les rapports des États membres, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes doivent faire partie du suivi et de l'examen formels.
- Aider les organisations de femmes et les autres acteurs de la société civile à suivre les progrès et à demander des comptes aux pouvoirs publics sur les engagements en matière d'égalité des sexes. Le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales (ONG) et les autres organisations internationales doivent fournir un environnement favorable, qui permette aux chercheurs et aux ONG internationales d'effectuer leurs propres évaluations des progrès enregistrés aux niveaux mondial, régional et national, en veillant à ce que les experts féministes et les organisations de défense des droits des femmes puissent jouer un rôle moteur dans leur préparation. Un cadre juridique propice, notamment des mesures pour protéger les espaces destinés à la société civile et assurer la sécurité des défenseurs des droits des femmes, sont également nécessaires pour que les organisations de femmes puissent jouer leur rôle crucial dans le suivi et la mise en œuvre.

- Utiliser les examens nationaux volontaires (ENV) pour le Forum politique de haut niveau comme moyen de créer une vision commune des progrès en matière d'égalité des sexes et des difficultés qui entravent ces progrès. Les États sont invités à profiter des ENV et des autres examens liés aux ODD pour effectuer une évaluation conjointe des progrès, des déficits et des difficultés, en exploitant les connaissances et les compétences des parties prenantes concernées, notamment des organisations de défense des droits des femmes. Il s'agit, entre autres, d'organiser des consultations générales pendant la préparation de l'ENV et de le mettre à la disposition du public avant de le soumettre au Forum.
- Renforcer le Forum politique de haut niveau comme plateforme d'examen par les pairs et de dialogue constructif. Pour que le Forum politique de haut niveau renforce le degré de responsabilité au niveau mondial, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies – avec l'appui du secrétariat du Forum – doivent envisager d'examiner les méthodes de travail du Forum afin de consacrer plus de temps aux ENV et d'accroître la participation et les échanges de la société civile, y les organisations de défense des droits de l'homme. L'objectif est d'examiner les méthodes de travail en vue d'accorder plus de temps aux ENV et de fournir plus d'espace à la société civile pour la participation et la communication de rapports, y compris aux organisations de défense des droits des femmes telles que le Women's Major Group. Le secrétariat est également invité à préparer un résumé des contributions de la société civile, à l'instar de celui fourni par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour l'Examen périodique universel, et à le rendre accessible au public en même temps que les ENV pour renforcer la transparence et la aualité des rapports nationaux. L'examen des méthodes de travail du Forum politique de haut niveau en 2019 sera l'occasion idéale de renforcer son rôle en tant que mécanisme de responsabilisation.

GRAPHIQUE 3 SUIVI ET EXAMEN DU PROGRAMME À L'HORIZON 2030



Remarque : Ce graphique inclut des exemples explicatifs plutôt qu'un ensemble de processus, d'acteurs et d'activités qui jouent un rôle dans le processus de suivi et d'examen.

NOTES

- Mawarire, T., I. Pousadela et C. Gilbert (2016), Civil Society Watch Report, CIVICUS, https://www.civicus.org/images/CSW_Report. pdf consulté le 22 novembre 2017. Conseil des droits de l'homme (2010), « Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Margaret Sekaggya », A/ HRC/16/44.
- Brody, A. (2016), « Vers une sécurité alimentaire et nutritionnelle équitable en termes de genre », Rapport global BRIDGE Cutting Edge Programmes, Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni.
- OIT (Organisation internationale du travail) (2016), Les femmes au travail, tendances 2016, Bureau international du Travail, Genève.
- UIP (Union interparlementaire) 2017. « Les femmes dans les parlements nationaux : moyenne mondiale ». Consulté le 30 novembre 2017. http://archive.ipu.org/wmn-e/world.htm
- Calculs d'ONU Femmes utilisant les données sur la prévalence provenant de la DSNU (Division des statistiques des Nations Unies).
 2017. « Base de données mondiale sur les indicateurs des ODD ».
 Consultée le 8 décembre. https://unstats.un.org/sdgs/indicators/ database.
- 6. Banque mondiale (2015), Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2016 : Parvenir à l'égalité, Banque mondiale, Washington DC.
- DSNU (Division des statistiques des Nations Unies). 2017. « Base de données mondiale sur les indicateurs des ODD ». Consultée le 8 décembre. https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database.
- Sen, G. et A. Mukherjee (2014), « No Empowerment without Rights, No Rights without Politics: Gender-Equality, MDGs and the Post-2015 Development Agenda », Journal of Human Development and Capabilities, vol. 15 (no 2–3), pp. 188–202.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) 2013, L'humanité divisée: combattre les inégalités dans les pays en développement, PNUD, New York. UNRISD (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social) 2010, Combattre la pauvreté et l'inégalité: Changement structurel, politique sociale et conditions politiques, UNRISD, Genève. Ostry, J. D., A. Berg et C. G. Tsangarides (2014), « Redistribution, Inequality, and Growth », IMF Staff Discussion Note SDN/14/02, Fonds monétaire international, Washinaton DC.
- Conseil des droits de l'homme (2015), « Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Philip Alston », A/HRC/29/31.
- Grondona, V., N. Bigedain et C. Rodriguez Enriquez (2016), « Illicit Financial Flows Undermining Gender Justice », International Policy Analysis, Friedrich-Ebert-Stiftung, Berlin. Levien, M. (2017), « Gender and Land Dispossession: A Comparative Analysis », Discussion Paper No. 15, ONU Femmes, New York.
- 12. Analyse d'ONU Femmes fondée sur les microdonnéees du Bureau de recensement des Etats-Unis. 2017. « Etude sur la communauté américaine » (ECA), Série de microdonnées intégrées à usage public, Version 5.0. Consulté le 8 janvier 2018. https://www.census. gov/programs-surveys/acs.

- 13. Calculs d'ONU Femmes d'après les microdonnées de l'enquête démographique et de santé 2012-2013 du Nigéria. Remarque : les catégories indiquées comprennent chacun des groupes géographiques, ethniques et de revenus séparément, ainsi que quelques combinaisons. Les combinaisons ont été choisies en fonction de leur pertinence et de la taille de l'échantillon.
- Chant, S. (2008), « Dangerous Equations? How Female-Headed Households Became the Poorest of the Poor – Causes, Consequences and Cautions », In Gender and Development: Critical Concepts in Development Studies, J. Momsen (dir.), Routledge, Londres, pp. 397– 409
- 15. De Beer, P. et F. Koster (2009), Sticking Together or Falling Apart? Solidarity in the Era of Individualization and Globalization, Amsterdam University Press, Amsterdam. Conseil des droits de l'homme (2014), « Rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Madgalena Sepúlveda Carmona », A/HRC/26/28.
- UNRISD (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social), 2016, Policy Innovations for Transformative Change: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development, Genève: UNRISD.
- 17. Kabeer, N. (2006), « Social Exclusion and the MDGs: The Challenge of 'Durable Inequalities" in the Asian Context », Groupe parallèle 3A: Thématique 4, Conférence Asia 2015: Promoting Growth, Ending Poverty, 6–7 mars. Voir aussi Mkandawire, T. (2005), «Targeting and Universalism in Poverty Reduction », Social Policy and Development Paper No. 23, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- 18. Aux fins de cette analyse, les femmes qui se considèrent comme des Hispano-Américaines, quelle que soit leur race, sont considérées séparément et ne sont donc pas incluses dans les catégories des quatre autres groupes raciaux/ethniques.
- 19. Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) 2011.
 « Principes d'autonomisation des femmes : Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire », http://www.weprinciples.org/files/attachments/FR_WEPs_2.pdf, consulté le 23 novembre 2017.
- Le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes (Entité de l'ONU pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) 2011. « Les principes d'autonomisation des femmes : l'égalité c'est sérieux ». Consulté le 23 novembre 2017. http://www.weprinciples.org/files/ attachments/EN_WEPs_2pdf
- UN HRC (United Nations Human Rights Council). 2014. « Elaboration of an International Legally Binding Instrument on Transnational Corporations and Other Business Enterprises with Respect to Human Rights. » A/HRC/ RES/26/9.
- Assemblée générale des Nations Unies (2015), « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », A/ RES/70/1, par. 74 d et e.
- 23. UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). 2016. Rapport de suivi mondial sur l'éducation 2016: une éducation pour les peuples et la planète – Créer des avenirs viables pour tous. Paris: UNESCO, Tableau 4.

ONU FEMMES ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès s'agissant de répondre à leurs besoins partout dans le monde. ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes. ONU Femmes soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, en mettant l'accent sur cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership des femmes et leur participation ; mettre fin à la violence à l'égard des femmes ; intégrer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; renforcer l'autonomisation économique des femmes; et placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification et de budgétisation au niveau national. ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes.



Pour un monde 50-50 en 2030 Franchissons le pas pour l'égalité des sexes

> 220 East 42nd Street New York, NY 10017, USA Tel: 646 781 4400 Fax: 646 781 4444

unwomen.org/fr facebook.com/onufemmes twitter.com/onufemmes youtube.com/unwomen flickr.com/unwomen instagram.com/unwomen